

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN TENUE LE 12 JUIN 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-06-097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Prière.
2. Ordre du jour.
3. Modification du règlement 2008-02
4. Demande d'aide financière
5. Publicité dans l'Hebdo Mékinac-Des-Chenaux pour les fêtes champlainoises
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2008-06-098

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2008-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain a adopté le règlement 2008-02;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la clause de taxation, à l'article 6 du règlement 2008-02;

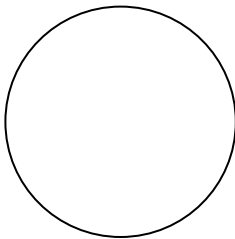
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE le texte de l'article 6 du règlement 2008-02 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal de la municipalité de Champlain, une compensation à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire;

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à une unité. Cette



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal. »

Catégorie d'immeuble	Nombre d'unités
Résidentiel unifamilial	1
Résidentiel multifamilial :	
Premier logement	1
Chaque logement supplémentaire	0.5
Commerce de biens ou de services	1
Maison de chambre, hôtel, motel, maison de pension (pour chaque chambre)	0.25
Restaurant, bal	1
Usage complémentaire de type professionnel	0.25
Autre usage commercial ou industriel	1
Terrain vacant bâtissable	0.5

ADOPTÉ unanimement

2008-06-099

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire améliorer ses installations pour la pratique du baseball;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration de ces installations sont estimés à environ 51 895 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a un programme de soutien aux installations sportives et récréatives ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité de Champlain présente une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration de son terrain de balle, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE madame Jocelyne Duchesne soit autorisée à présenter la demande au nom de la Municipalité de Champlain

ADOPTÉ unanimement

2008-06-100

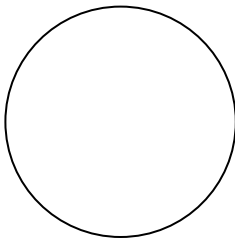
PUBLICITE DANS L'HEBDO MEKINAC-DES CHENAUX POUR LES FETES CHAMPLAINOISES

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYE PAR : Monsieur Claude Pinal

QUE la Municipalité de Champlain réserve un espace publicitaire de ¼ de page dans le journal Hebdo Mékinac-des Chenaux au montant de 229 \$ (taxes non incluses) pour les Fêtes champlainoises qui auront lieu les 8, 9 et 10 août 2008.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2008-06-101

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier